

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie  
de Nouvelle-Aquitaine

**Décision n° 563 du 9 janvier 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne**

NOR : INTJ1800297S

Le commandant adjoint de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 22751 du 1<sup>er</sup> décembre 2017 (NOR : INTJ1727039S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1<sup>er</sup> février 2018 :

<b>Bossard</b> Alain	NIGEND : 169 924	NLS : 8 025 407
<b>Meunier</b> Daniel	NIGEND : 120 365	NLS : 5 241 369

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> février 2018 :

<b>Jossec</b> Julien	NIGEND : 233 307	NLS : 8 085 896
----------------------	------------------	-----------------

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> février 2018 :

<b>Ploski</b> Emilie	NIGEND : 243 533	NLS : 8 096 377
<b>Chaillat</b> Gaëlle	NIGEND : 243 202	NLS : 8 096 086
<b>Lafaye</b> Guillaume	NIGEND : 330 259	NLS : 8 118 671
<b>Maugeais</b> Morgane	NIGEND : 331 625	NLS : 8 132 346
<b>Broutin</b> Céline	NIGEND : 326 544	NLS : 8 115 375

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 9 janvier 2018.

*Le colonel, commandant adjoint de la région  
de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine,  
commandant le groupement  
de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne,*  
F. BONAVITA